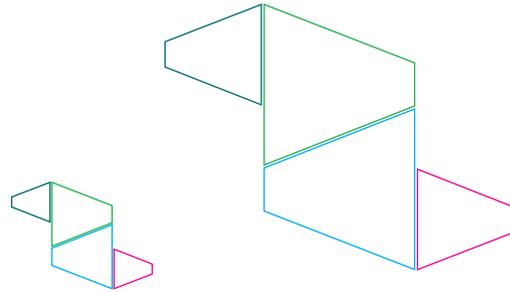


2012 maison P.

2 MAISONS : 1 T5 ET 1 T2

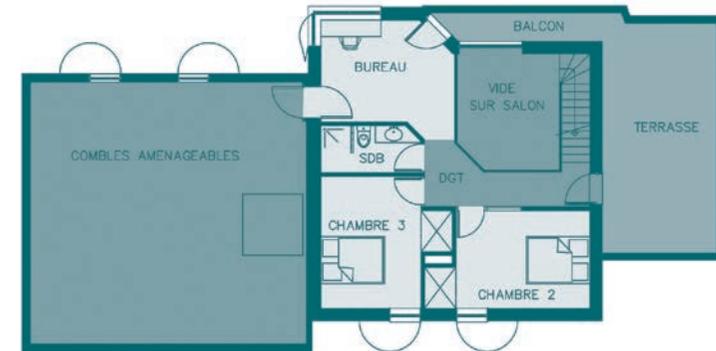
— Agen

HABITAT DU FUTUR



Rez-de-chaussée

0m 1m



Etage

Dans un faubourg d'Agen, le projet est constitué de deux maisons adjacentes ayant chacune son unité de vie accessible. Une liaison centrale permet d'assurer un fonctionnement intergénérationnel. À chaque maison, son dispositif énergétique.

Cet ensemble est conçu pour pouvoir s'agrandir dans le temps suivant le mode de vie envisagé par les occupants. Les choix constructifs et les systèmes énergétiques minimisent l'impact sur l'environnement : compacité des volumes, double ou triple vitrage en fonction des façades, VMC (Ventilation mécanique contrôlée) double flux, récupération des eaux pluviales, bois issu de filière courte.

NATURE DU PROJET

CONSTRUCTION NEUVE

SHON (Surface hors œuvre nette)	135 m ² et 57 m ²	COMMUNE D'IMPLANTATION	Agen
COÛT TOTAL TRAVAUX HT	297 600 €	LAURÉAT	2012
RATIO EN € HT/M ² SHON	1 550 €/m ²	ARCHITECTE	Andrieu architecte associé

LES POINTS FORTS DE CE PROJET

CRITÈRE 1

Qualité de l'intégration paysagère

Parcelle située en secteur péri-urbain, mixant habitat individuel, services et commerces. La volumétrie du bâtiment s'intègre dans le bâti pavillonnaire.

CRITÈRE 2

Capacité à constituer une nouvelle référence architecturale

Ensemble contemporain privilégiant le bois, proposant deux registres différents d'écriture architecturale pour différencier les logements.

CRITÈRE 3

Capacité à intégrer des nouveaux modes d'habiter

Bâtiment sur deux niveaux avec accessibilité complète en rez-de-chaussée. Deux unités de vie autonomes (T5 et T2), permettent la cohabitation de trois générations, les annexes sont

mutualisées. L'ossature-bois permet d'envisager une extension si besoin, une partie des combles est également aménageable.

CRITÈRE 4

Performance énergétique

Très bon niveau de performance énergétique (DPE = 35 kwh/m²/an). Isolation en adéquation avec le confort d'hiver, couplée à un dispositif d'été (brise soleil, pergolas végétales, occultations extérieures des châssis).

CRITÈRE 5

Utilisation des énergies renouvelables et économies des ressources

Bonne maîtrise de la demande en énergie : rafraîchissement de l'air avec puits canadien, VMC (Ventilation mécanique contrôlée) double flux, poêle à pellets. Économie d'énergie grâce au recours aux énergies renouvelables : eau chaude sanitaire solaire et utilisation des eaux pluviales pour les sanitaires et le jardin.

CRITÈRE 6

Qualité du confort thermique, acoustique et hygrothermique

Confort thermique obtenu par l'utilisation de matériaux naturels (ouate de cellulose, laine de bois, bois). Ventilation par VMC double flux. Isolation acoustique par la ouate de cellulose. Confort d'été avec des dispositifs fixes (pergolas végétales, brise soleil). Murs perspirants : ossature et bardage bois.

CRITÈRE 7

Qualité et intérêt des matériaux de construction

Utilisation de matériaux naturels : ouate de cellulose, laine de bois, bois. Mur de refend en terre crue.

CRITÈRE 8

Cohérence économique du projet

Ratio prix au m² cohérent au regard des objectifs visés en terme de performance énergétique. Chantier de courte durée.



INFORMATIONS ET CONTACTS

LOT-ET-GARONNE 
Le Département

Suivi administratif des dossiers :
Conseil départemental DITL - Pôle Transports Urbanisme Logement
6 bis, bd Scaliger - 47000 AGEN
habitat@lotetgaronne.fr / 05 53 69 46 95 / www.lotetgaronne.fr

Crédits photos : Xavier Chambelland - CD47

caue 47

Suivi technique des dossiers :
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Lot-et-Garonne
9 rue Etienne-Dolet, 47 000 Agen
contact@caue47.com / 05 53 48 46 70 / www.caue47.com